

Nouhadibou, le 3 Juillet 2018

Illustre Monsieur

le Procureur Régional de Nouadhibou

Palais de Justice de Nouadhibou

Objet : n° de l'affaire : 236/2010 – Yaya Cissé

Monsieur le Procureur,

nous avons le privilège de Vous indiquer la liste des preuves qu'on a collecté a propos de la possibilité de réouvrir le cas du Monsieur Yaya Cissé susmentionnée, qui a été condamné en 4 May 2013 pour le meurtre de Monsieur Mohamed Ould MANE.

On va respectueusement souligner que ces preuves son nouvelles, c'est-à-dire elles n'ont pas été considérées pendant le procès qui est terminé en 2013.

1) **Copie de la page du passeport** (n° 01138317) ou il y a le timbre d'arrivée de Mr. Cissé à Bamako par avion, le jour 26 juillet 2010.

2) **Copie certifiée conforme à l'original, et certifiée par l'Ambassade de la Mauritanie à Bamako, de la liste des passagers** qui étaient sur l'avion de retour de Bamako à Nouakchott le jour 1 aout 2010.

3) **Réquisition du Procureur de la République du Mali à la Compagnie Téléphonique Orange Mali** directe à obtenir la liste des communications effectuées sur les lignes 75 27 72 67 ; 76 37 42 02 ; 7672 61 26 ; 76 08 62 37 et 77 67 40 66, enregistrées à nom de Mr. Yaya Cissé, qui vont prouver la présence de Mr. Yaya Cissé sur le sol du Mali depuis le 26 jusqu'à 28 juillet 2010.

3.1.) **Liste des éléments de renseignements** disponibles reçue par Orange Mali à propos des numéros de téléphone de Mr. Yaya Cissé.

4) **Déclaration sur l'honneur** rendue devant la Maitre Marie Chantal SISSOKO SY, Notaire à Bamako, le jour 6 décembre 2016, par Madame Balakissa Cissé et par Monsieur Sambou SIDIBE, qui sont comparu pour déclarer surtout qu'ils ont vu Mr. Yaya Cissé à Bamako les jours 26-27-28-29 et 30 juillet 2010.

5) **Document** qui représente le motif de la mission de Mr. Yaya Cissé à Bamako pour le période susmentionnée ; reçus qui montres le bon résultat de cette mission conduite personnellement par Mr. Yaya Cissé.

En suite, cette défense désire respectueusement vous souligner l'opportunité de recueillir d'autres preuves documentaires, ici dessous indiquées, qui peuvent démontrer sans l'ombre d'un doute l'innocence de notre assisté, Mr. Yaya Cissé :

I) tabulâtes téléphoniques relatives à la journée du 25 juillet 2010, qui concernent les nombres suivantes:

- 22 64 82 83, de la Compagnie Chinguitel, qui démontre que Mr. Yaya Cissé était à Nouakchott le jour 25 juillet 2010 et puis, vers le soir, il était à Dakar, pendant le escale en route du vol de Nouakchott à Bamako, numéro YD 605 ;
- 37 15 9644, de la Compagnie Mattel;

II) liste des passagers du vol de Nouakchott à Bamako le jour 25 juillet 2010, près de la ASECNA ou à la Handling A.H.S.;

III) l'original du passeport de Mr. Yaya Cissé, probablement conservé dans le dossier du premier procès, près de la Court d'appel de Nouadhibou, pour vérifier l'apposition en original des timbres d'entrée et de sortie du Mali pendant le période 25 juillet-1 aout 2010;

IV) Document qui atteste le reçu par Mr. Yaya Cissé en personne, le jour 26 juillet 2010, de l'argent envié par sa femme Salimata Diop, près du Grand Marché Daballani du Centre Ville à Bamako.

En fin, cette défense est aperçue de l'opportunité d'écouter certain témoins qui pourraient sans doute être utiles pour la correcte reconstruction des fait de cause et qui n'ont jamais été écouté pendant le procès :

1) **SIDI AHMED DIARRA**, Passenger sur l'avion de retour de Bamako à Nouakchott, qui a rencontré Mr. Yaya Cissé pendant les jours avant le 1 aout 2010 au Mali ;

2) **FATOU MATAZHARA DIARRA**, Passenger elle aussi, fille de Mr. DIARRA ;

3) **AMINATA DIALLO**, déjà femme de Yaya Cissé au Mali, qui l'a reçu à l'aéroport à Bamako (numéro du téléphone 223-76726126) le 25 juillet;

4) **MOUSSA MAIGA**, qui a hébergé Yaya Cissé chez lui pendant les jours de son voyage au Mali (numéro du téléphone 223-75064465) ;

5) **CHAKA SAMAKE**, qui est le chauffeur qui a accompagné Yaya Cissé jusqu'à l'aéroport de Nouakchott le 25 juillet 2010. Pendant la route, ils ont rencontré Mr. Cherif Ahmed, qui lui a donné

un petit paquet et a prié avec eux à la mosquée (numéro du téléphone de Mr. C. Ahmed : 222-46096785) ;

6) **ABDEL KADER** (numéro du téléphone 222-2391771 – numéro du document : 013800096), qui a rencontré Yaya Cissé à Nouakchott le 25 juillet 2010, à la Cité Plage, pour lui remettre l'argent du billet de l'avion pour Bamako, de la part du marchand AZIZ.

7) **SALIMATA DIOP**, la femme mauritanienne de Mr. Yaya Cissé, qui, entre autre, a lui envoyé l'agent par money transfert (argent que Mr. Yaya Cissé a reçu près le Grand Marché Daballani du Centre ville à Bamako, le jour 26 juillet 2010).

Ayant confiance en Votre bienveillance, nous Vous en prions d'accepter nos sentiments de gratitude les meilleurs.

Prof. Av. Hervé Belluta

Av. Martina Cagossi